



## «LA VIE TROUVE TOUJOURS SON CHEMIN»

Steven Spielberg



### Un élan de solidarité

pour l'action Cœur à cœur

### Cartes journalières CFF dégriffées

comment les acquérir

### Les décisions de votre Conseil

dernières séances

## QUOI DE NEUF À HAUTEMORGES ?

Conseils, bons plans, obtention d'autorisations, évolutions législatives : ces pages regorgent d'informations utiles sur la vie de votre commune et de ses six localités.



### CALENDRIER DES PROCHAINES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026

Le Conseil d'État a défini le calendrier des prochaines élections communales générales pour la législature 2026-2031. Pour les communes semblables à la nôtre, le 8 mars 2026 aura lieu le 1<sup>er</sup> tour des élections des municipalités et des conseils communaux. Le 29 mars 2026 sera consacré au second tour des municipalités. Pour les élections des syndiques et syndics, le 1<sup>er</sup> tour se déroulera le 26 avril 2026 et le second tour, le 17 mai 2026.

*Qui seront les prochaines élues de Hautemorges ?*

### DÉPÔT DES LISTES

#### Municipalité 1<sup>er</sup> tour

Du 5 au 12 janvier 2026 à 12h

#### Conseil communal

Du 5 au 12 janvier 2026 à 12h

#### Municipalité 2<sup>e</sup> tour

10 mars 2026 à 12h

#### Syndicature 1<sup>er</sup> tour

7 avril 2026 à 12h

#### Syndicature 2<sup>e</sup> tour

28 avril 2026 à 12h

## ATTENTION AU FRELON ASIATIQUE

Provenant d'Asie, le frelon asiatique est une espèce particulièrement invasive, capable de se reproduire très rapidement, qui s'attaque aux vergers et aux abeilles, impactant la biodiversité locale et l'économie agricole.

Il peut représenter un risque pour les personnes souffrant d'allergie ou dérangentant un nid. On comptait dans le canton de Vaud 4 nids en 2022, 40 en 2023 et plus de 100 en 2024.



frelon commun  
(jusqu'à 4 cm)

frelon asiatique  
(jusqu'à 3 cm)

### COMMENT SE PROTÉGER ?

Ne pas s'approcher d'un nid actif

Se tenir à distance minimale de 15 mètres du nid

Sensibiliser les enfants

Inspecter périodiquement son environnement

Annoncer sur [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)

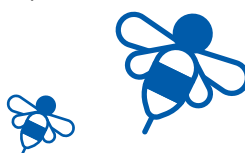
### COMMENT RÉAGIR LORS D'UNE ATTAQUE ?

Rester calme

Éviter les mouvements brusques

S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid

Ne pas rester groupés



### QUE FAIRE APRÈS UNE ATTAQUE ?

Se mettre au repos

Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets

Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse

Appeler le 144 à la suite d'une attaque massive ou en présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées...).



# PORTES OUVERTES MAISON DES JEUNES

Le samedi 24 mai 2025  
Place de la Couronne 1 à Apples

## PROGRAMME

Dès 11h00	Visites de la maison pour tous, jeux & animations, verrée offerte par la commune
12h00	Grillades à petits prix
14h00	Scène ouverte
17h00	Fin



OUVERT

## SCÈNE OUVERTE

Tu fais de la musique seul·e ou dans un groupe ?  
Inscris-toi !!!

Whatsapp : 076 522 11 43

  @mdjhautemorges

## À donner aux habitants de Hautemorges

Mobilier de bureau provenant  
des anciennes administrations  
communales.

Pour voir le stock et emporter ce qui  
vous plaît, rendez-vous le 5 avril  
2025, de 10h à 12h, dans l'abri PC du  
village de Cottens, situé au Chemin  
Sous le Mont, à côté du cimetière.



## CŒUR À CŒUR

En soirée du 18 décembre 2024, la Maison des Jeunes de Hautemorges et les Paysannes Vaudoises des villages d'Apples, Cottens, Pampigny et Sévery, avec le soutien de la commune de Hautemorges, se sont unis afin de récolter des fonds en faveur de l'action « Cœur à Cœur ».

Les jeunes, les paysannes et même les aînés de la Fondation Baud ont préparé de délicieux plats et desserts qui ont été savourés durant la soirée, celle-ci rythmée par la musique des artistes du groupe Wolverine.

CHF 4000.- ont été récoltés !!! Ce montant a été entièrement versé à la Chaîne du Bonheur qui soutient les associations et les institutions qui luttent contre la maltraitance infantile en Suisse.

CHF 4000.- ont  
été récoltés !!!



  
cœur à cœur



## LES COLCHIQUES, VOTRE CLUB DES AÎNÉS

Le Club des aînés de la commune de Hautemorges « Les Colchiques » accueille toute personne âgée de 60 ans et plus, souhaitant entretenir un lien social en participant à des activités choisies et préparées avec soin.

Vous trouvez ci-dessous le programme 2025, et dans l'optique de créer un nouveau dynamisme, nous recevons volontiers vos souhaits et nouvelles idées d'activités sportives, visites culturelles

POUR EN SAVOIR PLUS



### ACTIVITÉS 2025

#### Marche du jeudi après-midi

Inscription souhaitée auprès d'Yvette Vogelsang (079 674 33 88). Rendez-vous à 13h15 à Cottens (Fontaine) en cas de déplacement en voiture une participation aux frais, soit CHF 5.-/7.-/10.- sera remise directement au conducteur.

#### Gym des Aînés

Les lundis de 16h à 17h, sauf vacances scolaires au foyer de la salle de gym à Pampigny  
Monitrice : Maxline Tornare (021 809 53 36)

#### Tous les derniers mercredis du mois

Table d'hôte à l'Auberge communale de Pampigny, aussi en été, à vous de vous organiser, s'annoncer au plus tard la veille au 021 800 35 09

#### Exposé par Monsieur Bouvier : Voyage en Équateur

À la salle villageoise de Sévery, le mardi 8 avril à 14h

#### Film sur l'Inde du Nord-Est par Monsieur Fontolliet

À la salle villageoise de Sévery, le mardi 6 mai à 14h

#### Exposé-film par Monsieur Piguet, Il était une fois, le Jura

À la salle villageoise de Sévery, le mardi 7 octobre à 14h

#### Broche à Sévery

Le mardi 24 juin à 11h30. Inscription auprès de la présidente, Yvette Vogelsang (079 674 33 88), jusqu'au 18 juin

#### La Course des Colchiques

Le jeudi 18 septembre à Aeschiried en Oberland Bernois  
Délai d'inscription jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, auprès de Maxline Tornare (021 809 53 36)

#### Jeux divers

À la salle villageoise de Sévery, le mardi 4 novembre à 14h

#### Noël des Colchiques

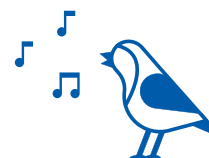
Le mardi 9 décembre à 11h30 à la salle villageoise de Sévery

Inscription auprès d'Yvette Vogelsang (079 674 33 88) jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre

### ACTIVITÉS 2026

#### L'Assemblée générale

Le mardi 10 février à 10h30 à la salle villageoise de Sévery avec la fondue. Tél. 079 674 33 88



## NON À LA FERMETURE DES OFFICES DE POSTE



La Municipalité ainsi que l'Alliance romande des communes contre la fermeture des offices de Poste sont toujours très actives dans le but de défendre le maintien des bureaux de Poste.





## LE SIS MORGET OUVRE SES PORTES LE 14 JUIN 2025!

Démonstrations des techniques, échanges avec les sapeurs-pompiers, présentation des véhicules et du matériel utilisé lors des interventions et diverses autres activités pour petits et grands. C'est ce qu'il y aura à découvrir le 14 juin 2025 dans les casernes de la région morgienne. Ceci à l'occasion de la journée portes ouvertes.



Cet événement est l'occasion idéale de plonger au cœur des missions des pompiers volontaires et de mieux comprendre ce rôle essentiel au service de la communauté.

Le Service d'Incendie et de Secours (SIS) Morget est au cœur de la sécurité de la région morgienne. Chaque jour, les sapeurs-pompiers répondent à un large éventail d'interventions, allant des incendies aux accidents de la route, en passant par les sauvetages de personnes et d'animaux, les inondations, les alarmes automatiques et les pollutions par hydrocarbures.

Ils sont toujours prêts à intervenir, à tout moment, pour garantir la sécurité de la population.

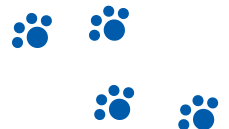
Les missions sont donc multiples et essentielles. Elles ont pour priorité de sécuriser les lieux, sauver des vies, protéger les biens et les personnes, tenir des zones sous contrôle en cas de danger, et maîtriser les situations d'urgence, quelle qu'en soit la nature. Ces interventions sont possibles grâce à une équipe d'hommes et de femmes dédiés, formés et équipés pour faire face à toutes les situations.

En chiffres, le SIS Morget est composé de 215 sapeurs-pompiers qui, en 2024 ont assuré 400 interventions, dont 85 alarmes automatiques, 88 feux, 47 assistances, 35 éléments naturels, 5 pionniers, 4 accidents, 116 techniques et 20 ABC (Hydrocarbures/chimiques).

Si vous souhaitez en savoir davantage sur le SIS Morget et le programme détaillé du 14 juin 2025, rendez-vous sur [www.sismorget.ch/portes-ouvertes-2025](http://www.sismorget.ch/portes-ouvertes-2025).

Cette journée est l'occasion de donner envie à chacun de découvrir l'envers du décor, de se familiariser avec nos missions, et pourquoi pas, de rejoindre nos rangs pour faire la différence au sein de notre communauté.

**Programme** → [sismorget.ch/portes-ouvertes-2025](http://sismorget.ch/portes-ouvertes-2025)



## RECENSEMENT DES CHIENS

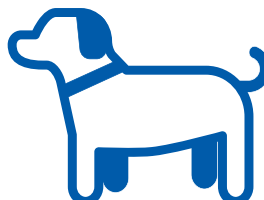
Chaque propriétaire ou détenteur de chiens doit les annoncer au contrôle des habitants dans les 15 jours qui suivent la naissance ou l'acquisition, ceci en application des règlements cantonaux.

Les chiens déjà inscrits et n'ayant pas changé de propriétaire restent inscrits d'office auprès du même propriétaire.

Par ailleurs, **du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet**, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes.

Par conséquent, **les propriétaires sont impérativement tenus de tenir leur chien en laisse.**

Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.



### SONT CONCERNÉS PAR CETTE MESURE

Les chiens acquis ou reçus durant l'année ;

Les chiens séjournant plus de trois mois dans la commune ;

Les chiens nés en cours d'année et restés en possession du propriétaire ;

Les chiens décédés, vendus ou donnés en cours d'année ;

Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

# ENTREPRISES DE HAUTEMORGES

## LE SAVIEZ-VOUS?

L'inscription au registre communal des entreprises est obligatoire.

### INSCRIPTION AU REGISTRE COMMUNAL DES ENTREPRISES

Selon la loi vaudoise sur l'exercice des activités économiques (LEAE), chaque personne physique ou morale (indépendants, entreprises, commerces, etc.) qui pratique une activité économique à Hautemorges est tenue de s'inscrire au registre communal des entreprises.

L'inscription est gratuite et doit être faite au moment de l'arrivée de l'acteur économique sur le territoire hautemorgeois, ou lors de la création de l'entreprise.

*Consulter l'annuaire des entreprises*



## POINT SUR LES TRAVAUX

### À LA CROIX-DU-MOULIN

La rénovation de l'immeuble se poursuit. Les travaux en toiture sont bien avancés, les panneaux solaires sont posés. Quant à l'isolation périphérique du bâtiment, elle est terminée. Dès que les conditions météorologiques le permettront, le crépi de la façade pourra être réalisé.

Un nouveau carrelage a été posé dans les cages d'escaliers et une buanderie supplémentaire a été mise à disposition des locataires.



### TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

La Commune réalise régulièrement des travaux d'entretien et d'aménagement sur le domaine public et les infrastructures.

Si vous souhaitez profiter de ces interventions pour des travaux sur votre propriété (raccordement, bordures, trottoirs, etc.), nous vous invitons à contacter le service technique afin de vous mettre en relation avec l'entreprise mandatée.



**Contact** →

[service.technique@hautemorges.ch](mailto:service.technique@hautemorges.ch)



## PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

Localité	N° parcelle	Type autorisation	Objet
Pampigny	4001	Permis de construire	Nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA/PAPY
Pampigny	4010	Permis de construire	Démolition des bâtiments ECA 3008 et 3009 ainsi que de la partie rurale du bâtiment ECA 3007, Construction d'un immeuble de 7 logements.
Pampigny	4291	Permis de construire	Construction d'une villa isolée unifamiliale avec un studio pour 1 ouvrier, capteurs solaires photovoltaïques, un couvert pour deux véhicules avec un local chaufferie/buanderie/pilotage mini-STEP. Plantation de 7 arbres.
Pampigny	4203	Permis de construire	Mise en œuvre d'un trottoir, déplacement de 3 places de parc et plantation de 2 arbres
Pampigny	4100	Permis de construire	Aménagement du rez-de-chaussée et installation d'une pompe à chaleur air/eau
Apples	468	Permis de construire	Construction d'une piscine
Apples	79	Permis de construire	Agrandissement de l'appartement du rez-de-chaussée
Bussy-Chardonney	2235	Permis de construire	Installation d'une pompe à chaleur en extérieur pour la production de chaleur (ECS et chauffage) et rafraîchissement (freecooling)

## COMPTEURS D'EAU



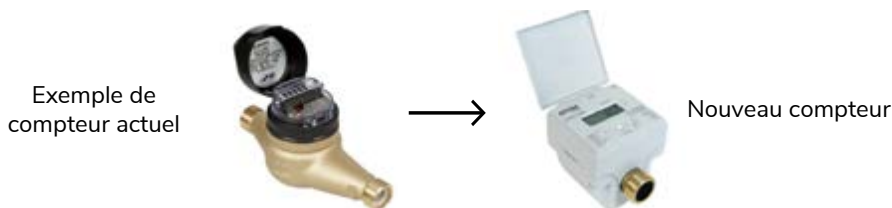
### REPLACEMENT DES COMPTEURS

Depuis 2023, la Municipalité procède au remplacement des compteurs d'eau froide mécaniques existants par une nouvelle technologie permettant le relevé de consommation à distance.

Les index de consommation d'eau privés seront ainsi relevés annuellement et saisis automatiquement, sans avoir à accéder aux installations.

Ainsi, depuis le début 2023, environ 350 compteurs sur 1000 ont été remplacés.

Cette information ne concerne pas la commune de Bussy-Chardonney dont le service est assuré par l'association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges (AVM).



Exemple de compteur actuel

Nouveau compteur

### RELEVÉ INTERMÉDIAIRE DES COMPTEURS D'EAU EN CAS DE VENTE IMMOBILIÈRE

Lors de la vente de leur bien immobilier, les propriétaires sont invités à transmettre la valeur de leur compteur d'eau et éventuel sous-compteur au Service technique ou au Greffe municipal, en indiquant la valeur en m<sup>3</sup>.

Une photo du compteur ou sous-compteur peut être envoyée par e-mail à l'une des adresses mentionnées ci-dessous. Les personnes qui sont dans l'impossibilité de procéder par elles-mêmes peuvent s'adresser à l'Administration communale afin qu'un préposé de la Commune passe le relever.

Cet état de la situation permet d'établir la facture finale pour la consommation d'eau potable ainsi que pour les taxes d'épuration à la date du départ de l'expropriétaire et lui évite d'être facturé pour de l'eau consommée par les nouveaux occupants.

### UNE CONCESSION QUI COULE DE SOURCE

Suite à l'octroi de la concession de la distribution d'eau potable par Vullierens, Hautemorges a repris le réseau d'eau potable et en assume la gestion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### Contact →

service.technique@hautemorges.ch pour les habitants d'Apples, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery  
avm-secretariat@vaux-sur-morges.ch pour les habitants de Bussy-Chardonney

# E-DÉMÉNAGEMENT QU'EST-CE QUE C'EST ?

Annoncer votre départ ou arrivée dans la commune directement depuis chez vous.

## ANNONCE D'ARRIVÉE ANNONCE DE DÉPART

Avec eDéménagement, une personne annonce un départ et une arrivée par internet sans avoir besoin de se déplacer, ni auprès de la commune qu'elle quitte, ni auprès de celle où elle emménage pour autant que les deux communes aient adhéré à la prestation de eDéménagement.

Cependant, certaines conditions sont requises au préalable, qui varient selon la situation et sont détaillées directement sur l'application (entre autres avoir une résidence principale en Suisse, être majeur, etc.).

## COPIE DES CARTES D'IDENTITÉ ET PERMIS DE SÉJOUR

Avec eDéménagement, il n'est plus demandé de copie d'une carte d'identité ou d'un permis de séjour pour les personnes étrangères. En effet, il n'est pas nécessaire de requérir à nouveau une information déjà contrôlée lors d'une inscription préalable ou d'une naissance et qui transite informatiquement d'une commune à l'autre.

## DÉTERMINATION DU LOGEMENT - CONTRAT DE BAIL

Avec eDéménagement, la personne qui déménage doit définir quel sera son futur logement en le sélectionnant dans une liste déroulante de propositions issue du Registre fédéral des bâtiments et logements, ceci afin de permettre l'attribution de l'EWID (numéro fédéral de logement).

Dans tous les cas, le contrat de bail devra être joint à la demande en ligne (téléchargement).

## ÉMOLUMENTS

Avec eDéménagement, les émoluments relatifs aux taxes communales et cantonales sont réglés directement en ligne avec les moyens de paiement des cartes de crédit ou de débit et Twint.

Pour toutes questions complémentaires, le contrôle des habitants reste à votre entière disposition.



## LE CHÂTEAU SOLIDAIRE

Un local avec vêtements, chaussures adultes et enfants gratuits pour personnes réfugiées avec attestation EVAM, détenteurs de la carte Caritas ou personnes bénéficiaires de l'aide sociale (avec attestation).

Lieu : Ruelle du Château 3, Pampigny

Ouvert un jeudi sur deux de 13h30 à 15h30 !

Pour toutes questions : Cinthia Jotterand 079 244 78 84





# LES CARTES JOURNALIÈRES DE LA COMMUNE

Tous les habitants de Hautemorges ont la possibilité de réserver des cartes CFF journalières dégriffées. Consultez les disponibilités et réservez en ligne ou au guichet de l'administration communale.

La carte journalière dégriffée commune est valable sur les lignes du rayon de validité de l'abonnement général. Elle est valable le jour de voyage prédéfini, du début de l'exploitation jusqu'à 05h00 le lendemain.

La vente de cartes est réservée **uniquement aux habitants de la commune de Hautemorges** et la carte doit être retirée et payée **dans un délai de 5 jours qui suivent la réservation** (les jours du week-end comptent).

Passé ce délai, la réservation est annulée.

Toutes les communes accèdent au même contingent valable pour toute la Suisse. Une fois le contingent épuisé, il n'est plus possible d'acheter une carte journalière dégriffée commune.

La carte journalière dégriffée commune étant nominative, le nom, le prénom et la date de naissance figurent sur le titre de voyage, données identiques à une pièce d'identité (non transmissible).

## DISPONIBILITÉ DES CARTES JOURNALIÈRES

consultable sur le site :  
[cartejournaliere-commune.ch](http://cartejournaliere-commune.ch)



## TARIFS

Classe et segment	Niveau de prix 1 disponible entre 6 mois et jusqu'au plus tard 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible entre 10 jours et jusqu'au plus tard 1 jour avant la date voyage
2 <sup>e</sup> classe 1/2	CHF 39.–	CHF 59.–
2 <sup>e</sup> classe 1/1	CHF 52.–	CHF 88.–
1 <sup>e</sup> classe 1/2	CHF 66.–	CHF 99.–
1 <sup>e</sup> classe 1/1	CHF 88.–	CHF 148.–

*Valable sur l'ensemble  
des lignes CFF.*



**COMPLÉTER CE  
FORMULAIRE**

## COMMENT RÉSERVER UNE CARTE JOURNALIÈRE À LA COMMUNE ?

La vente ou réservation de carte se fait à l'administration communale pendant les heures d'ouverture ou par courriel en complétant le formulaire ad hoc et en joignant une copie d'une pièce d'identité valable.



# LES DÉCISIONS DE VOTRE CONSEIL

Pour vous tenir au courant de l'actualité et des activités de votre Commune, voici une brève synthèse des dernières séances du législatif, par Laurence Micheli, présidente du Conseil communal.

## Séance du 16 décembre 2024

### **Demande d'un crédit de CHF 505 000.- pour l'acquisition de la parcelle n°4178 à Pampigny**

La parcelle n°4178, d'une superficie de 337 m<sup>2</sup>, est adjacente à la parcelle communale n°4176 acquise par la commune de Pampigny. Cette acquisition représente la première phase d'un projet global sur cet emplacement central de Pampigny, et de concrétiser le projet «Pampicentre».

Les rapports de la commission des Finances et de la commission « Pampicentre » vont dans le sens des conclusions du préavis. Le Conseil communal accepte la demande de crédit à la majorité.

### **Demande d'autorisation pour la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) sur les parcelles 4176 et 4178 à Pampigny pour la réalisation du projet Pampicentre**

Ce deuxième préavis proposé par la Municipalité en lien avec le projet « Pampicentre » propose la création d'un droit distinct et permanent (DDP).

Le DDP est un outil juridique qui permet de dissocier la propriété du terrain de celle des constructions qui y sont érigées. Cette servitude accorde à une personne physique ou morale le droit de construire et d'exploiter des bâtiments sur le terrain d'autrui.

M. Gilles Vago, consultant et spécialiste dans le domaine des DDP, en présente les grands principes et répond aux questions de l'assemblée.

Les rapports de la commission des Finances et de la commission « Pampicentre » vont dans le sens des conclusions du préavis. Le Conseil communal accepte le préavis à la majorité.

### **Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2024**

Le préavis vise à accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2024 de CHF 393 700.- compensés par un accroissement des revenus budgétisés de CHF 349 300.-. Cela représente une hausse globale de l'excédent de charges de CHF 44 400.- et porte ainsi le déficit du budget 2024 à CHF 707 400.-.

Le rapport de la commission des Finances va dans le sens des conclusions du préavis. Le Conseil communal accepte le préavis à la majorité.



## ÉCHOS DU CONSEIL

### Séance du 10 février 2025

Assermentation et élection complémentaire

À la suite de la démission de Monsieur Romain Di Natale, Monsieur Roland Darbellay de Bussy-Char-donney a été assermenté.

Pour remplacer Monsieur Di Natale, une élection complémentaire a été effectuée.

Élu tacitement à la commission ad hoc sur les plans d'affectation communaux, Monsieur Roland Darbellay.





### Budget de l'année 2025

Dans son rapport, la commission des finances propose d'amender le budget 2025 en retirant un montant de CHF 63 300.-, afin de soumettre ultérieurement au Conseil communal à titre de préavis un crédit d'investissement destiné à la réfection de la place de jeux de Cottens. Le Conseil communal accepte le préavis amendé à la majorité.

### Refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2010)

Le rapport de la commission des Finances va dans le sens des conclusions du préavis. Le Conseil communal accepte le préavis à la majorité.

### Séance du 10 février 2025

#### Statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de Protection civile District Morges

Le rapport de la commission des Finances va dans le sens des conclusions du préavis. Le Conseil communal accepte le préavis à la majorité.

### Informations de la Municipalité

En raison d'une séance « allégée », la Municipalité a donné diverses informations complémentaires au Conseil communal. Par exemple, les incidences de la nouvelle péréquation intercommunale pour Hautemorges ou les différentes tâches de l'assistant de sécurité publique (ASP) au sein de notre commune.

## Prochaines séances du Conseil communal

5 mai 2025

23 juin 2025 (comptes 2024)

8 septembre 2025 (réserve)

27 octobre 2025

8 décembre 2025 (budget 2026)





## AGENDA

### Mars

29.03 Biblioweekend – Pampigny – Bibliothèque de Pampigny

### Avril

03.04 Assemblée USL – 19h30 à la salle du Conseil au collège du Léman à Apples

30.04 Troc de printemps – Apples – Équipe du troc d'Apples

### Mai

03.05 Marché Parasol – Salle villageoise de Sévery – Paroisse du Pied du Jura

10.05 Repas des familles – Apples – FC Pied du Jura

17.05 Rallye SDA + Repas Midi – SDA Apples

24.05 Portes ouvertes Maison des Jeunes – Place de la Couronne 1 à Apples

### Juin

13.06 After-work – Cottens – Jeunesse Pampigny-Cottens

### Septembre

13.09 Tournoi de pétanque – Pampigny – Jeunesse de Pampigny-Cottens

*D'autres dates concernant Les Colchiques en page 4.*



PLUS D'INFORMATIONS  
SUR CES ÉVÉNEMENTS



@communehautemorges.

### ADMINISTRATION COMMUNALE

#### Adresse

Route de Cottens 17  
1143 Apples

#### Contact

+41 21 800 90 20  
greffe@hautemorges.ch

#### Heures d'ouverture

lundi	10h-12h 16h-18h
mardi-vendredi	10h-12h
ou sur rendez-vous	

### IMPRESSUM

**Rédaction** Administration communale  
Hautemorges

**Graphisme et impression**  
Mexia communication Sàrl

**Tirage** 1940 exemplaires

**Photos** 1<sup>re</sup> page : S. Bovy,  
p. 3 : V. Crausaz  
p. 6 : administration communale